



ville de sète



SETE, le 31 mai 2021

Références: FC/JL/JB/BE  
Affaire suivie par Jérémy BASTIEN  
bastien@ville-sete.fr  
04-99-04-70-31

**Madame Véronique CALUEBA**  
Groupe Opposition  
16 av Victor Hugo  
34200 SETE

**Objet** : Tenue des séances du Conseil municipal

Madame la Conseillère Municipale,

Par courrier du 18 mai, vous sollicitez l'organisation du prochain Conseil municipal dans un lieu permettant l'accueil de public afin de permettre aux public et journalistes de participer en présentiel aux débats.

Je vous précise, dans un premier temps, que le projet de loi organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire prolonge jusqu'au 30 septembre 2021 les mesures dérogatoires liées aux réunions des organes délibérants.

Aussi sauf évolution de la loi promulguée, nous continuerons à appliquer le fonctionnement actuel, à savoir sans public mais avec retransmission en direct sur le site de la Ville afin de protéger au mieux nos élus et administrés dans le contexte sanitaire actuel.

Par ailleurs, je vous confirme que les journalistes qui couvriraient la séance pour le compte du média auquel ils appartiennent bénéficient d'une dérogation pour motif professionnel, et ce même pendant les horaires du couvre-feu, ce qui a d'ailleurs permis à la presse de toujours être présente aux séances du Conseil, y compris en 2020 et 2021.

Espérant vous avoir apporté toute précision utile,

Je vous vous prie d'agréer, Madame la Conseillère Municipale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général des Services

Jérôme LENOIR